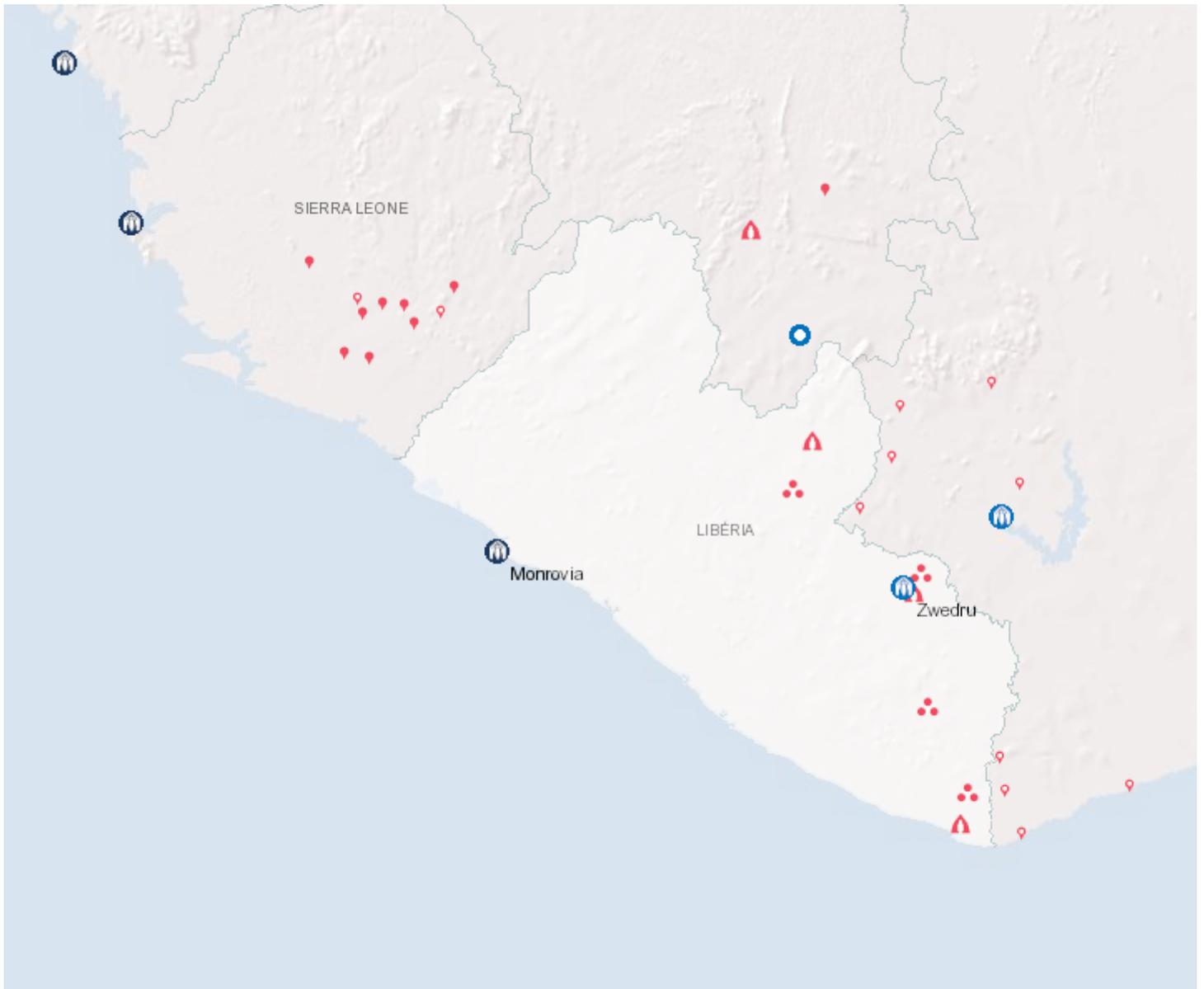


Rapport de fin d'année 2017

19/7/2018

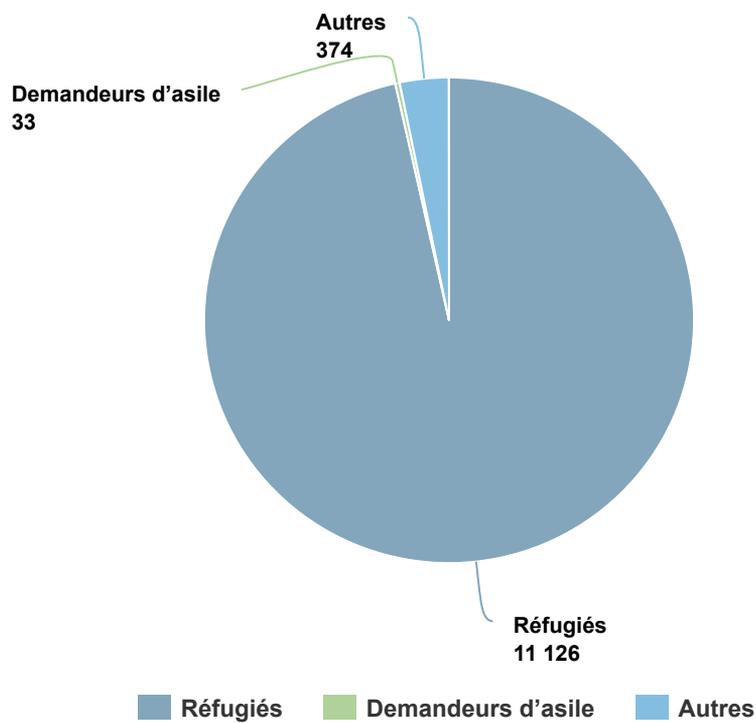
Opération: Libéria



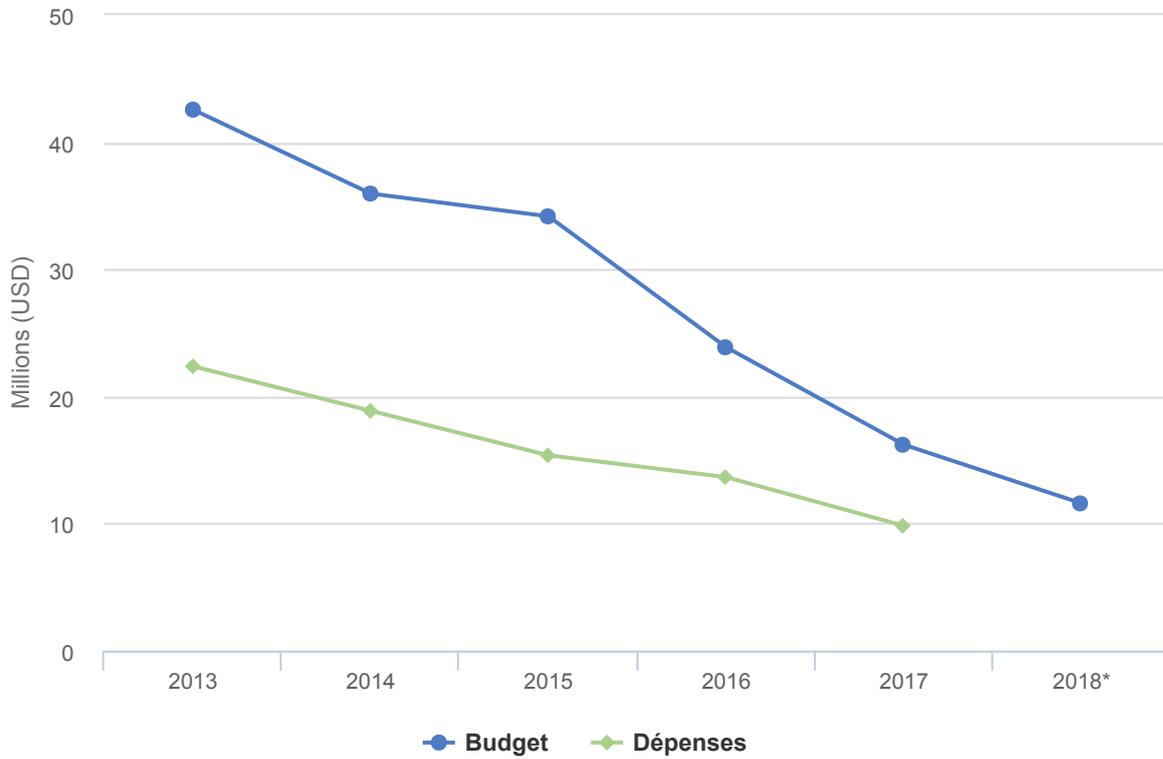
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 44% EN 2017

2017	11,533
2016	20,486
2015	38,058



Budgets et Dépenses - Libéria



Contexte opérationnel

Les élections présidentielles de 2017 au Libéria ont donné lieu à un transfert pacifique du pouvoir d'Ellen Johnson Sirleaf (Parti de l'Unité), qui a présidé le Libéria pendant 12 ans et a guidé la transition du pays après une guerre civile de 14 ans, à George M. Weah (Coalition pour le changement démocratique).

En raison du retrait progressif de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le Gouvernement a dû accroître son soutien au secteur de la sécurité et à l'administration civile. La diminution des forces de la MINUL a suscité des préoccupations quant à la capacité de la police et des militaires à affronter les futurs défis de sécurité. En dépit de la réduction de la présence des Nations Unies, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ont réaffirmé leur soutien aux activités de consolidation de la paix du Libéria.

L'état de droit n'est pas respecté efficacement dans le pays. Combinées à la faiblesse des droits de propriété et au manque de transparence du système juridique, ces difficultés entravent sérieusement le développement du secteur privé. Malgré des efforts de réforme, la corruption systémique majore le coût des affaires et décourage la plupart des investissements à long terme.

L'environnement opérationnel du HCR a été menacé par la cessation des services assurés jusqu'alors par la MINUL. La réparation des routes réalisée par les ingénieurs de la MINUL et les services aériens requis pour avoir accès à Maryland et Grand Geddeh ont été stoppés et le Gouvernement libérien n'a pas repris les tâches de maintenance. Cela a touché sensiblement le travail du HCR, en particulier la réalisation des programmes de rapatriement.

Un environnement de protection favorable a permis à 18 demandeurs d'asile d'avoir accès à l'asile au Libéria en 2017. La paix et la sécurité régnant en Côte d'Ivoire ont permis à l'opération de poursuivre le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens au Libéria.

Tendances démographiques

Fin 2017, il y avait près de 11 200 réfugiés, dont 99 pour cent étaient originaires de Côte d'Ivoire. Ces 11 100 Ivoiriens sont les derniers représentants d'une population d'environ 224 000 Ivoiriens ayant fui la violence généralisée qui s'est déclenchée en Côte d'Ivoire après les élections présidentielles en 2010 et 2011. Suite à la reprise, en décembre 2015, des rapatriements volontaires, en 2017, l'opération a facilité le retour de plus de 7 600 réfugiés ivoiriens dans la sécurité et la dignité.

Chiffre clés

- 7 640 réfugiés sont rentrés en Côte d'Ivoire dans le cadre du programme de rapatriement volontaire du HCR
- 3 620 enfants réfugiés ont été inscrits à l'école dans les trois camps
- 250 cas de protection ont été notifiés et assistés
- 24 étudiants réfugiés ont été aidés pour l'enseignement tertiaire par le biais du programme DAFI
- 18 personnes avec des besoins spécifiques ont reçu une assistance matérielle, comme des béquilles et des fauteuils roulants

Principales réalisations

- Le HCR a facilité le retour de quelque 7 640 réfugiés ivoiriens en Côte d'Ivoire, dont 43 mineurs isolés qui ont ainsi retrouvé leur famille.
- Une mission de réinstallation destinée à former du personnel et conseiller les réfugiés sur la gestion des attentes en matière de réinstallation a été organisée du 25 juin au 5 juillet 2017.

- Dans le cadre du processus d'intégration locale des réfugiés ivoiriens qui ne souhaitent pas rentrer chez eux, en février 2017, le programme scolaire ivoirien a été remplacé par le curriculum libérien. Les écoles installées pour les réfugiés ont été incluses dans le système d'information de la gestion éducative et fonctionnent maintenant comme des écoles publiques. Cette intégration devrait donner aux étudiants réfugiés une plateforme éducative plus durable et reconnue au niveau national, ainsi que des possibilités d'aller au-delà de l'enseignement élémentaire.
- Le HCR a commencé l'intégration des cas de protection sociale dans les structures nationales, en consultation avec le Ministère du genre et des affaires sociales.
- L'intégration locale est également envisagée comme solution durable pour les réfugiés originaires de la Sierra Leone exemptés de la clause de cessation en 2008.
- Le plaidoyer s'est poursuivi dans l'optique de la réforme de la loi sur les étrangers et la nationalité, afin de supprimer les partis-pris sexistes et d'autres dispositions discriminatoires. Fin 2017, le projet de loi amendé a été adopté par les parties prenantes et partagé avec le Ministre de la justice afin d'être présenté au Conseil des Ministres. S'il est approuvé, ce projet sera transmis au Parlement national au cours du premier trimestre de 2018.

Besoins non satisfaits

- Davantage de fonds étaient requis pour une totale intégration des écoles dans le système national. Sans soutien financier du Gouvernement pour gérer les écoles de réfugiés, le HCR s'est engagé à verser les traitements de 47 enseignants libériens jusqu'à leur inclusion dans les effectifs gouvernementaux. Compte tenu de la limitation des ressources disponibles, il a fallu réorganiser les priorités au détriment d'autres activités
- L'accès limité à l'enseignement secondaire dans les camps est resté problématique. Néanmoins, le Ministère de l'éducation devrait aligner les programmes des années 7 à 9 dans les écoles de réfugiés sur les normes scolaires libériennes.
- Le soutien apporté à 28 familles d'accueil a été réduit et, par conséquent, les familles se sont montrées peu disposées à garder auprès d'elles les enfants séparés ou non accompagnés.
- Le financement alloué aux personnes avec des besoins spécifiques ne suffisait pas pour couvrir leurs besoins, ce qui a abouti à un manque de soutien matériel et d'appui durable aux moyens de subsistance.
- Du fait d'un financement insuffisant, le HCR n'a pu épauler correctement la Commission libérienne de rapatriement et de réinstallation des réfugiés, afin d'améliorer ses capacités en matière de détermination du statut de réfugié et d'appel, ainsi que pour la délivrance de titres de voyage de la Convention lisibles à la machine.
- Le HCR n'a pas pu fournir un soutien adéquat à l'autosuffisance afin de garantir l'intégration locale de 374 Sierra-Léonais.